



L'expulsion d'un squatter.

Par **linayara**, le **10/03/2009** à **19:36**

Bonjour,

J'ai obtenu l'expulsion d'une personne qui loge dans une maison dont je suis propriétaire et qui ne paye aucun loyer (suite à un ancien arrangement).

Or, cette personne vient de demander à mon huissier un délai par rapport à la date qui a été fixée pour l'expulsion.

Que puis-je faire ?

Juridiquement, peut-il obtenir ce délai ? Quels sont, éventuellement, les moyens dont je dispose pour l'empêcher d'obtenir le délai qu'il demande ?

A qui dois-je m'adresser ?

Merci par avance pour les réponses que vous m'apporterez, je l'espère.

Sincères salutations.

L.